

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2010

Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

Excusés :

Mmes Martine PEQUIGNOT, Maryse GIROD, Sandrine PALEO

Procurations :

Mme Maryse GIROD à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Martine PEQUIGNOT à M. Gérard SCHARPF



Le Député-Maire Jean-Michel VILLAUME ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à adopter le compte-rendu de la précédente réunion. Aucune observation n'est formulée à cet effet.

Il invite ensuite l'Assemblée à valider l'adjonction de cinq rapports complémentaires n'ayant pas respecté les délais légaux de transmission. Le vote est unanime pour l'examen de ces points.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME accueille **Monsieur GUYOT – Directeur Territorial à Pôle Emploi**, ainsi que **Madame MARTIN de l'Agence Avenir Immobilier**, ceci par rapport au **projet d'implantation des services de Pôle Emploi sur une emprise de terrain référencée comme lot n°1 du lotissement au quartier Maunoury 4^{ème} partie.**

Pôle Emploi, né de la fusion des ASSEDIC et de l'ANPE, souhaite regrouper ses services actuellement présents sur Héricourt pour l'un au 11 rue de la Tuilerie et pour l'autre au n°13. **Monsieur GUYOT**, représentant Pôle Emploi évoque les attendus par rapport à ce site unique de regroupement et insiste particulièrement sur l'aide au recrutement qu'est susceptible d'apporter Pôle Emploi aux employeurs.

Dans cette affaire, Pôle Emploi a demandé à un investisseur, en l'occurrence AVENIR IMMOBILIER de porter cet investissement financièrement en contrepartie d'un bail de location. **Madame MARTIN**, représentant l'investisseur, présente par vidéo projection le projet architectural de ce bâtiment, qui devrait occuper pratiquement **550m² de surface au sol**, sachant qu'une livraison est attendue pour **juin 2011**.

Le coût d'objectif du projet se situe à environ 1 000 000€ et la construction sera édifiée dans un objectif de bâtiment à basse consommation (BBC) labellisé EFFINERGIE. Les entreprises seront en outre tenues de respecter dans leur offre la nécessité de faire appel à l'insertion.

Monsieur GUYOT précise à la demande du Maire, qu'une équipe de 15 à 20 personnes occupera ce lieu, les espaces étant bien évidemment élaborés selon une charte nationale en ce qui concerne le confort des agents mais aussi du public.

Jean-Michel VILLAUME pour sa part se félicite qu'à travers cet investissement la présence de Pôle Emploi sur le territoire communal se pérennise.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, pour sa part relève que la clause d'insertion est une bonne chose même si lorsqu'on s'appelle Pôle Emploi elle se veut être quelque peu naturelle. Inquiété par la toiture d'apparence plate, l'Adjoint à la Citoyenneté obtient des réponses de l'investisseur quant au fait que les éléments de toiture sont inclinés et bien évidemment dimensionnés en terme de charpente pour supporter la neige.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal et Conseiller Général, s'interroge par rapport aux compétences qui seront présentes à Héricourt, notamment si le service psychotechnique de l'AFPA sera présent.

M. GUYOT fait remarquer que les nouvelles missions s'effectuent effectivement avec l'AFPA, sachant que cinq personnes seront présentes sur tout le département de la Haute-Saône au titre de l'accompagnement psychotechnique.

Danièle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, évoque la satisfaction des Verts au regard de la labellisation BBC.

Le Maire invite ensuite au vote en qui concerne la vente des 2 188m² de terrain au prix de 49€/m² au profit de la SCI MAJORELLE, vote qui est acquis à l'unanimité compte de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Le second point à l'ordre du jour appelant **les comptes-rendus d'activité des services de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui du réseau de chauffage urbain**, **Jean-Michel VILLAUME** accueille **Monsieur MINOT – Directeur de l'Agence VEOLIA de Lure** et invite **Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** à présenter brièvement les rapports de l'eau et de l'assainissement.

L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable fait état du contenu du rapport 2009, insistant tout particulièrement sur le prix du m³ d'eau hors assainissement pour une facture moyenne de 120 m³. **De 1,83€ en 2008, la valeur au m³ de 1,88€ en 2009 passe à 1,90€ en 2010. L'augmentation moyenne à particulièrement été contenue avec +1,1%/an hors redevance d'assainissement.**

Sur la qualité et la performance du service, **les contrôles réglementaires diligentés par la DDASS font état de 100% de conformité au regard de 36 prélèvements réalisés**. Les volumes mis en distribution représentent un cubage proche de **500 000 m³**, quant aux volumes consommés effectivement et donc facturés, ils se situent à **472 763 m³** soit en léger retrait par rapport à 2008.

Monsieur MINOT de VEOLIA précise un élément qui lui paraît important, à savoir que **le taux de rendement du réseau qui en 2009 s'est situé à 80%**, démontre bien tout le travail de cohérence entre la Ville et l'exploitant pour le renouvellement du patrimoine et ainsi la lutte contre les fuites.

Jean-Michel VILLAUME rappelle sur ce point qu'en 2004 le taux de rendement se situait à 70%.

Claude STEVENOT poursuit par **le bilan de l'assainissement**, rappelant que la nouvelle station, équipement qui répond aux normes de traitement concernant l'azote et le phosphore, a été mise en service le 28 avril 2009. Parallèlement, un effort tout particulier a été fait pour l'élimination des eaux claires parasites sur les portions de réseau qui se sont révélées les moins étanches.

Concernant la facture d'eau intégrant l'assainissement, il fait remarquer qu'elle se monte à **408€ à Héricourt pour 120 m³**, ce chiffre étant respectivement de 420€ et 441€ sur Montbéliard et Belfort. En outre, la hausse de la redevance d'assainissement est bien évidemment due à l'investissement découlant de la mise aux normes de la station d'épuration, sachant qu'il est à noter qu'à Héricourt aucune taxe de raccordement n'est exigée.

Monsieur MINOT précise que le taux de pollution abattue par la station se situe entre 90 et 97% ce qui démontre que l'équipement contribue à la sauvegarde du milieu naturel.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition demande si un bassin de rétention est prévu au bas des Chenevières, le quartier ayant été récemment inondé ?

Le Maire répond qu'il est vrai que ce secteur doit faire l'objet d'une attention toute particulière, **Gérard SCHARPF** faisant état de deux préconisations, l'une assurant une meilleure absorption de l'eau rue Bérégovoy, l'autre par rapport au déversoir des Chenevières. Il est envisagé en outre de reprendre 200 ml de canalisations pour améliorer la pente de cette dernière rue et pourquoi pas envisager la construction d'un bassin de rétention sous chaussée rue Bérégovoy. Enfin, les services techniques municipaux étudient la possibilité d'une mise à disposition d'équipements formant barrage qui pourraient bénéficier aux commerces sujets à inondations, ces dernières étant toutefois exceptionnelles.

M. MINOT rappelle que les inondations récentes résultent d'une pluie particulièrement intense et rapide qui doit donc être considérée comme un évènement non habituel.

Le vote donne lieu à 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA) concernant les rapports de l'eau et de l'assainissement.

Gérard SCHARPF poursuit par la présentation **du bilan de la saison de chauffe 2008/2009** présentée par COFELY par rapport à **l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau au quartier Maunoury**. Le compte d'exploitation s'améliore au regard de 2008 du fait de la mise en service de logements ou locaux supplémentaires sur le secteur. Un conflit subsiste toujours avec l'installateur au regard du câble du grappin qui s'est rompu à quatre reprises depuis la mise en service. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'en deçà de 60% d'utilisation du bois, la gestion est soumise à une TVA à 19,6% au lieu de 5,5%. **Gérard SCHARPF** précise que jusqu'à présent, le taux de 60% a pu être maintenu, la facture adressée aux usagers se trouvant donc particulièrement compétitive.

Rémy BANET demande quand la chaufferie bois parviendra à l'équilibre financier, en faisant remarquer que cette année elle a consommé autant de gaz de bois ?

Gérard SCHARPF répond que lorsque l'on fait abstraction des frais de siège dans le compte d'exploitation, on s'aperçoit en fait que ce dernier est en équilibre.

Le Maire pour sa part rappelle que nous avons un programme de travaux visant à étendre le réseau de chaleur vers le groupe scolaire Grandjean/Paris, la piscine et la cantine et que cette extension ne pourra que favoriser l'exploitation de ce service. **Le Député-Maire** insiste sur le prix compétitif de cette énergie, en prenant en exemple le fait que beaucoup de collectivités viennent visiter les installations.

Claude STEVENOT, tout en déclarant sa satisfaction au regard de l'efficacité de cette chaufferie, tient à rappeler le lien pédagogique avec le Lycée.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * *

En l'absence de **Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances**, c'est **Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture** qui évoque **les modalités de révision des tarifs publics basés sur l'année scolaire**, ces derniers concernant **la Médiathèque et l'Ecole de Musique**.

La hausse reste modérée avec **un ajustement de 2%**, les tranches de revenus servant de base aux tarifs de l'école de musique étant revisitées. **L'Adjoint à la Culture souligne** que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été consultée sur l'évolution de ces tarifs, **Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme et Président de la CCPH**, confirmant l'avis favorable de la structure intercommunale.

Gilles LAZAR estime que cette augmentation contenue de 2% jumelée au coût des tarifs de l'Ecole de Musique prenant en compte les revenus, contribue à favoriser l'accès à la culture pour tous, tout en offrant un haut niveau de qualité.

Le Maire à ce propos, rappelle l'effort réalisé par la Ville et la CCPH alors que les recettes d'exploitation sont quasi inexistantes pour la médiathèque et ne dépassent pas 20% pour l'Ecole de Musique. Il pointe le travail remarquable réalisé par l'Ecole de Musique en synergie avec les écoles et le club théâtre du Centre Signoret.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition, rappelle que l'Opposition est contre l'application de coefficients multiplicateurs qui aboutit à exclure les ménages travailleurs de la culture, en la réservant à ceux qui ne travaillent pas, ce qui est discriminatoire. Il rappelle également que le jour de la libération fiscale est repoussé cette année de quinze jours, ce qui signifie que les français travaillent du 1^{er} janvier au 28 juillet pour l'Etat, et seulement à partir du 29 juillet pour nourrir leur famille.

Le Maire clôt le propos en invitant au vote qui récolte la majorité compte tenu de 3 contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire fait état ensuite du projet de transfert de l'Ecole de Musique et de la création d'une maison des associations dans l'ancien casernement au quartier Maunoury, projet qui a été évoqué à plusieurs reprises en séance. Il s'agit aujourd'hui d'arrêter le coût d'objectif des travaux afin de sceller

les engagements avec le maître d'œuvre. **Jean-Michel VILLAUME** rappelle que le coût d'objectif incluant les études ressort à **2 200 000€ HT** et qu'il ne saurait être question d'engager une mise en œuvre opérationnelle sans aboutir au préalable à un plan de financement raisonnable. Par cette déclaration, **le Député-Maire** fait appel à la CCPH qui a été sollicitée compte tenu que l'équipement rayonne et profite à tout le territoire. Sur les 2 200 000€ sus-indiqués, seule la subvention APPUI+ du Conseil Général est acquise à hauteur de **485 000€**, même si des assurances non officielles nous ont été données quant à la Dotation Globale d'Équipement.

La délibération vise à valider le coût d'objectif des travaux de 1 950 000€, sachant que le lancement de l'appel d'offres sera conditionné par le niveau des aides obtenues. La décision du Conseil Municipal doit aussi porter sur le dépôt du permis de construire.

Yves MERA fait part de son inquiétude de voir les appels d'offres sur le point d'être lancés alors que le financement de l'opération n'est toujours pas assuré. Il demande si la Ville pourra revenir en arrière au cas où les subventions escomptées seraient refusées ? Il se demande si la Ville ne paye pour la CCPH et pourquoi Héricourt est seule à payer un investissement profitant également à d'autres communes ?

Jean-Michel VILLAUME répond que nous n'allons pas commencer si les financements ne sont pas assurés, propos appuyés par **Gilles LAZAR**.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte ensuite les délibérations suivantes :

→ Sur proposition de **Gérard SCHARPF**, **une subvention exceptionnelle est accordée à l'association des Portugais** pour la remise en état de la toiture de leur local, l'aide étant plafonnée à **1 500€ sur la base d'un taux de 20%**.

Le vote est unanime.

→ **L'Office Municipal des Sports reçoit une aide de 4 100€** en dédommagement des frais engagés pour l'acquisition de quatre défibrillateurs pour le compte de la Ville. **Gilles LAZAR** informe que le recours à l'OMS a permis d'obtenir **1 400€ de subvention** et l'OMS contribue sur son propre budget à hauteur de **740€**. **L'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** rappelle qu'un cinquième défibrillateur a été financé par GRDF et que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de son côté a doté le gymnase André Girard d'un même équipement.

Le vote est unanime.

→ Sur proposition de **Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Éducation**, **l'école maternelle Jules Ferry bénéficie de 161€ de subvention, dans le même cadre l'école Borey aura quant à elle 162€**, ces aides étant calculées conformément à la politique municipale votée pour les voyages scolaires ou encore les classes de découvertes.

Le vote est unanime.

→ **Monsieur Frédéric DEMET est désigné comme membre de l'Association Foncière de Remembrement d'Héricourt (AFR)** en remplacement de Monsieur Claude ROBERT. Cette nomination est conforme à la proposition du Président de l'AFR.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Gérard SCHARPF** soumet ensuite à l'Assemblée les comptes rendus annuels au concédant arrêtés au 31/12/2009 portant sur les opérations confiées en gestion à la SOCAD.

- **L'exploitation du bâtiment industriel en zone Champs Frédéric**, occupé par la Société ROYAL CANIN fait ressortir un excédent de **36 769€ maintenus dans l'opération** afin de provisionner d'éventuelles grosses réparations. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).
- **Le centre d'affaires Ancien Ravi avenue Léon Jouhaux**, malgré un déficit d'exploitation, présente un excédent de trésorerie évitant à la Ville le financement d'une contribution. La vente d'un lot est toujours en souffrance, sachant qu'une autre surface devrait être louée à un artisan chauffagiste. Le vote est unanime.
- **La résidence étudiants rue A. Launay** mise à disposition du CROUS, présente une trésorerie positive permettant d'engager les travaux de ravalement des façades sans aide municipale. Le vote est unanime.

- Enfin, **la convention de concession relative à la ZI de Bussurel peut être clôturée** au regard de la vente du dernier lot au profit de la Société BARON. L'opération présente un solde positif de **34 151€ qui sera reversé à la Ville** indépendamment des avances faites pour un montant de 121 959€. Les parcelles non commercialisables, à savoir voiries, fossé et emprise du bassin de rétention, seront reversées au patrimoine municipal, la Commune devant toutefois reprendre à son compte le litige qui nous oppose à la liquidation ROUDET.

Rémy BANET demande si les terrains devant revenir à la Ville le seront gratuitement ? Ce qui lui est confirmé. Il demande si l'affaire ROUDET ne coûtera pas plus cher que les excédents réalisés ?

Sur ce dernier point, le **Député-Maire** répond que de toute façon la Ville aurait été appelée en caution même avec la SOCAD.

Le vote est unanime.

→ **Un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique rémunéré sur la base de 7/20^{ème} est transformé en un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique sur la même base horaire** et ce compte tenu du départ du titulaire.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ Il est proposé d'autoriser le Maire dans le cadre d'activités culturelles, **à avoir recours à des fonctionnaires territoriaux dans le cadre légal de la loi sur le cumul**. Cette faculté sera utilisée notamment pour la restitution des ateliers théâtre organisée par le Centre Socioculturel Simone Signoret où un technicien de la Ville de Lure apportera son concours, la charge étant moins élevée que lorsque l'on fait appel au GUSO qui gère les intermittents du spectacle.

Rémy BANET expose que sur un plan légal et comptable tout est parfait, mais que sur un plan moral, le compte n'y est pas : pourquoi donner du travail à un artiste qui est déjà occupé, alors que de nombreux intermittents du spectacle cherchent en vain du travail ? « ... ça m'interpelle ; on veut de la culture pour tous, et on évite de l'appliquer pour donner des heures à quelqu'un qui est déjà employé et cumulera les emplois. »

Patrick PLAISANCE relève que sur le principe cette manière de faire apparaît comme intéressante, sachant qu'elle pourrait être reproduite pour d'autres actions.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une intervention très ponctuelle et exceptionnelle, **Patrick PLAISANCE** souhaitant néanmoins que cette dépense s'inscrive bien dans le budget des ateliers théâtre du Centre Socioculturel.

Dahlila MEDDOUR souligne que le postulat d'économie budgétaire reste bien ancré dans l'esprit des organisateurs, à partir du moment où la manifestation sera accessible à titre onéreux pour une recherche de l'équilibre budgétaire.

Le Maire répond à Rémy BANET que l'on cherche à s'y retrouver sur le coût de l'opération tout en assurant une collaboration efficace.

Yves MERA demande si la rémunération prévue est bien le coût total pour la Ville et estime que les justifications de l'Adjoint à la Culture expliquant que cette embauche ne serait pas du copinage ne l'ont pas convaincu. L'Opposition votera donc contre.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

→ **L'acquisition du terrain à RFF qui s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle voie de la gare** recueille l'unanimité quand au fait que le Conseil Municipal se refuse à payer 7,66€/HT/m² pour acquérir les emprises alors que **la Ville a injecté près de 600 000€ pour la nouvelle voirie et qu'elle participera en plus aux travaux d'aménagement des parkings**. La délibération sera donc notifiée à RFF afin d'obtenir **une remise sur les 42 612€ escomptés** vis-à-vis de cette vente de terrain.

Gilles LAZAR entame le débat en déclarant que la Ville a réussi à faire avancer le projet à force de situations conflictuelles. Il estime qu'il faut aller encore plus loin et insister afin d'obtenir l'accessibilité aux deux quais aux personnes à mobilité réduite. La SNCF se retranche derrière des règles

administratives et financières et il faut poursuivre le bras de fer afin que la « passerelle casse-gueule » soit sécurisée.

Gérard SCHARPF relate une rencontre avec la Région de Franche-Comté et la SNCF qui visait à aborder justement les espaces d'accessibilité aux quais, cette compétence relevant aussi de la Région de Franche-Comté. Des études approfondies seront réalisées, sachant que simultanément les TER devront être aussi accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il fait remarquer également que la Région n'est pas hostile à s'investir sur un bâtiment à partir du moment où un projet d'activité pourrait y voir le jour. Néanmoins, il y a de forts espoirs que les façades visibles de la rue soient rafraîchies très prochainement.

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et Animations estime que l'engagement d'un bras de fer avec la SNCF ne doit pas nuire aux améliorations envisagées. Il s'inquiète en outre du fait qu'une décision de ne pas payer les terrains à RFF risque de bloquer les travaux prévus sur les parkings.

Gérard SCHARPF répond que le permis de construire est accepté et que c'est la SNCF qui est chargé d'organiser les travaux.

Chantal GRISIER fait remarquer qu'un panneau d'information digital a été installé même si à ce jour il n'est pas encore en fonction.

Le Maire revient sur l'état de la passerelle et déclare qu'au cas où RFF n'engagerait aucuns travaux, un arrêté d'interdiction d'utilisation pourrait être alors pris compte tenu de l'état de vétusté et des risques d'accidents qui en découlent. Cet arrêté serait d'ailleurs étendu pour forcer la démolition de la baraque située à l'entrée des futurs parkings et qui constitue un véritable péril.

Rémy BANET demande si les travaux en retard vers la gare ne vont pas dégrader la nouvelle route ?

Le Maire répond que la Ville sera particulièrement vigilante sur ce point.

Jean-Pierre FIGINI déplore l'absence de personnel SNCF sur le site ne serait-ce que pour contenir certains débordements des jeunes.

Sur ce point, **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer qu'en 1948, quatorze personnes travaillaient sur le site.

Yves MERA déclare que pour avoir du poids, cette juste délibération doit être unanime. La SNCF et RFF ne font aucun effort. Elles refusent de mettre une présence humaine pour sécuriser la gare, alors qu'elles déplacent huit personnes pour nous expliquer qu'elle ne veut rien dire...du personnel elles en ont, mais il est mal réparti. Pourquoi la Commune d'Héricourt ferait-elle seule les frais d'une gare que les héricourtois ne sont pas seuls à utiliser loin de là ?

Concernant ce premier point, le vote est unanime.

Le second volet du rapport présenté par **Gérard SCHARPF** a trait au **marché avec l'entreprise SACER** chargée d'exécuter les travaux de la nouvelle liaison routière. Des travaux non prévus au marché ont dû être réalisés et doivent faire l'objet d'un **avenant en plus value de 4,94%** qui porte le montant du marché à **545 819,45€ TTC**, la Commission d'Appel d'Offres ayant émis un avis favorable.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

Enfin, un **avenant à la convention de partenariat relative aux travaux des parkings et abords de la gare**, sous maîtrise d'ouvrage SNCF doit intervenir. En effet, lors du précédent Conseil Municipal, nous avons adopté le nouveau plan de financement de cette opération et autorisé le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 25 000€ au titre de la politique APPUI+ de Pays. Le Département nous ayant notifié l'attribution de cette aide, l'article 5 de la convention portant sur les participations financières doit désormais être modifié et porter **la participation de la CCPH à 75 000€ et celle de la Ville à 125 000€**

Le Maire est autorisé à la signature de l'avenant à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

→ Comme à chaque séance, le Conseil Municipal prend connaissance **des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation qu'a bien voulu lui donner l'Assemblée**. La lecture des relevés de décisions soulève une question de **Rémy BANET** qui demande la raison des écarts de loyer d'un local à l'autre ?

Le Maire lui répond que les bases de calcul sont celles pratiquées par l'Office Public de l'Habitat. Ce rapport ne donne pas lieu à un vote de la part de l'Assemblée.

→ Au titre des rapports complémentaires, **Dahlila MEDDOUR** expose **les modalités de conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt afin que les jeunes de tout le territoire communautaire puissent participer à une action jeunesse citoyenne ou encore à un séjour**. Une seule convention interviendra cette année puisque le séjour du 19 au 24 juillet n'aura pas lieu faute de participants en nombre suffisant.

L'Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles fait remarquer que beaucoup d'activités organisées par le Centre Socioculturel Simone Signoret ont des effectifs complets, seuls les séjours ne semblent pas rencontrer le succès escompté.

Patrick PLAISANCE déclare qu'il faut continuer de proposer des séjours mais avec des contenus à élaborer en amont.

Le Maire quant à lui souligne que les colonies de vacances ont beaucoup moins de succès aujourd'hui qu'auparavant, mais que néanmoins il y a lieu d'approfondir la préparation en concertation avec les jeunes.

Rémy BANET demande si ces sorties ont un rapport avec les vacances des « familles monoparentales » ?

Dahlila MEDDOUR répond qu'il s'agit de tout autre chose, les séjours familles étant organisés en direction d'administrés repérés par les services sociaux.

Le vote est unanime quant à la convention à intervenir avec la CCPH.

→ Rappelant le crédit de **176 800€** qui avait été inscrit au budget 2010 au titre de **l'extension du réseau de chauffage urbain**, **Gérard SCHARPF** expose la nécessité de confirmer par une délibération la demande de subvention escomptée de L'ADEME qui pourrait atteindre, sur **226 000€** de travaux, **115 200€**. Il rappelle que cette subvention s'inscrit dans « **la politique Fond Chaleur** » et que nos travaux visent à conforter le compte d'exploitation de la chaufferie bois en y raccordant le groupe scolaire Grandjean/Paris, la piscine et la restauration scolaire.

Gilles LAZAR déclare que ces équipements importants contribueront à équilibrer l'exploitation de la chaufferie bois, **Gérard SCHARPF** précisant qu'il s'agit de six chaudières vétustes qu'il aurait fallu remplacer de tout façon.

Rémy BANET déclare « les deux pavillons Maunoury ont été vendus 50 000€ après quoi la Ville a dépensé 28 000€ pour les raccorder à la chaufferie bois ; le bénéfice pour la Ville n'est plus que de 22 000€. Cette chaufferie a déjà cinq ans, et dans dix ans on nous expliquera qu'elle est vétuste, avant d'avoir été pleinement utilisée. Sa rentabilité s'éloigne, sera-t-elle jamais atteinte ? Sur le fond, je suis globalement d'accord avec vous ; c'est la durée de mise en œuvre que je trouve longue. Actuellement, les seuls bénéficiaires sont les visiteurs de la chaufferie. Pour que la Ville aussi en retire un bénéfice, il faudrait faire payer les visites... »

Gérard SCHARPF explique qu'il y a eu des retards dans la montée en puissance du chauffage urbain et que l'opération des pavillons d'honneur était inévitable si on voulait garder le souvenir du quartier. Quant aux raccordements de ces deux pavillons qui peuvent paraître onéreux, **le Premier Adjoint** rappelle que le bordereau de prix remonte au début de l'opération, opération qui aura coûté **4 000 000€** subventionnée à près de 75%.

Claude STEVENOT estime qu'alimenter des bâtiments publics est une signification importante et sert d'exemple si l'on en juge par les collectivités qui s'intéressent à notre expérience. Il ne faut surtout pas regretter ce choix, même si on ne peut pas anticiper tous les problèmes techniques.

Le Député-Maire pour sa part insiste sur le fait qu'il vaut mieux développer les énergies renouvelables que les énergies fossiles. Il s'agit d'une solution d'avenir.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions, **Yves MERA** déclarant « il fallait le faire, donc nous nous abstenons. »

→ **Claude STEVENOT** propose ensuite de **réviser la valeur des bons d'achat attribués dans le cadre du concours des Maisons Fleuries**, montant qui n'avait pas été revu depuis 2006. Le premier prix passe de 80 à 100€, le second de 50 à 70€ et enfin le 3^{ème} à 35€. Il précise que la remise des prix aux lauréats retenus par la Commission se déroulera **le samedi 17 juillet – salon de la Roseraie**.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ Le dernier rapport complémentaire est exposé par **Fernand BURKHALTER** et a trait à **la rectification de l'emprise de terrain qui avait été cédée au profit de l'Office Public de l'Habitat pour le lotissement de la rue des Fleurs** et ce par délibération du 29 mars dernier. Un nouveau document d'arpentage fait apparaître une surface de **408m²** contre 379m² précédemment.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Avant de clore la séance publique, **le Député-Maire** rappelle le calendrier des fêtes de fin d'année et les dates des deux prochaines séances de Conseil Municipal, l'une programmée le 08 octobre et l'autre le 06 décembre.

Il prononce ensuite l'huis-clos. **Gérard SCHARPF** donne lecture **des admissions en non valeur de recettes communales irrécouvrables** qui s'inscrivent soit dans le cadre d'une liquidation judiciaire soit suite à des recherches infructueuses en termes de résidence. Le montant cumulé des annulations est de **8 989€** qui nécessitent une inscription au budget supplémentaire.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

L'ordre du jour étant épuisé, le **Député-Maire** clôt la séance à 19H45.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME